

Une plateforme citoyenne s'oppose aux trois éoliennes à Rebecq

J.BR. Publié le vendredi 15 mars 2019 à 08h04 - Mis à jour le vendredi 15 mars 2019 à 08h04



Une plateforme citoyenne pointe les risques d'une telle installation.

Il y a quelques semaines, la firme Engie lançait une procédure en vue d'installer trois éoliennes sur le territoire de Rebecq, le long de l'autoroute E429. Rapidement, quelques voix se sont élevées contre ce projet, tout d'abord au niveau de sa localisation. *"À y regarder de plus près, ces éoliennes sont prévues le long du chemin du Stoquois et du chemin Gallet, en pleine campagne mais non loin des habitations"*, déplore la plateforme citoyenne dédiée à l'éolien sur Rebecq.

S'ils ne sont pas contre l'éolien en général, ils sont tout de même préoccupés par les conséquences qu'un tel projet pourrait avoir sur les riverains proches mais également sur l'ensemble de la population. *"Il n'est pas concevable que la santé des riverains et des habitants plus éloignés soit lourdement impactée. Ce n'est pas sans raison que les médecins en Allemagne incitent à arrêter complètement la construction de nouvelles éoliennes. Selon eux, les effets peuvent se propager jusqu'à dix kilomètres"*, enchaîne le collectif.

Mais ce n'est pas tout : ils pointent également des risques au niveau de la sécurité du village, sans parler de la faune et de la flore. *"Il n'est pas question que la faune soit mise en péril ou encore que l'un des plus beaux paysages rebecquois, la vallée de la Senne, soit brutalement défiguré par ces tours géantes."*

Pour ces différentes raisons, et d'autres encore comme la pollution du sol et du sous-sol ou des activités touristiques mises en danger, la plateforme citoyenne dit non à l'implantation des éoliennes... à cet endroit. *"Engie a présenté un projet séduisant et tout à son avantage. Dire non à ces éoliennes à cet endroit, ce n'est certainement pas refuser de lutter contre le changement climatique. Le débat est plus nuancé et, surtout, plus fondamental que cela. Certaines personnes ont un intérêt financier à ce que ce projet se réalise mais beaucoup en subiront les nuisances"*, concluent-ils.

Sera-ce suffisant pour empêcher la réalisation de ce projet ? Rien n'est moins sûr et le verdict ne devrait pas tarder à tomber.

J.Br.